

## Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°02/2025 de la séance du

Lundi 5 mai 2025 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

---

Président : M. Béat Grand

Présents : **27 membres**

Excusés : **6 membres**

Mmes/MM : Stefania-Gabriela Dinklage, Olivier Gasser, Cédric Imsand, Jean-François Petignat, Jean-Luc Puenzieux, Pablo Voisard

Absent : **2 membres**

Mmes/MM : Armin Fuster, Eric Vizio

### L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2025 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
4. Communications du bureau du Conseil communal
  - a) Rapport d'activité Promove
  - b) Marché aux fleurs
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis
  - a) Relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis No 01/2025)
  - b) Relatif aux comptes communaux 2024 (préavis No 02/2025)
  - c) Relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL (préavis No 03/2025)
  - d) Relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis No 04/2025)
  - e) Relatif aux comptes 2024 de la CITS (préavis No 05/2025)
7. Présidence du Conseil communal
8. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, B. Grand**, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, les membres du public, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

Mme Lisa Dupertuis, secrétaire municipale adjointe, est excusée.

## **1. APPEL**

**M. le Président, B. Grand**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, B. Grand**, le remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter en point 7 de l'ordre du jour « *Présidence du Conseil communal* » et de déplacer en point 8 « Questions et propositions individuelles ».

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025**

**M. le Président, B. Grand**, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

**M. F. Michel** indique que, pour ses interventions en page 4, il faudrait corriger « M. M. François » par « M. F. Michel ».

**M. le Président, B. Grand**, indique que la Municipalité a communiqué quelques rectifications. En point 5, pour le 2<sup>ème</sup> paragraphe de M. I. Rinaldi, il faudrait indiquer « ... *la prestation d'hébergement des mails.* » à la fin de la phrase « *La commune de Montreux a donc décidé d'arrêté de fournir la prestation.* ». Au milieu de la page 6, il est indiqué « *plan Lambert* » alors qu'il s'agit de « *plan Laubert* ». En point 8, dans l'intervention de Mme la Syndique, C. Chevalley, il faut enlever le « e » à la fin de « *intercommunale* ».

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024 est accepté, tel que modifié, à l'unanimité, dont une abstention.

## 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

### a) Rapport d'activité Promove

**M. le Président, B. Grand**, informe qu'un document a été distribué à chaque conseiller/ère communal avant le début de la séance et qu'il s'agit d'un résumé du rapport d'activité de Promove.

### b) Marché aux fleurs

**M. le Président, B. Grand**, informe que le samedi 10 mai 2025, de 8h00 à 13h00, il y aura le marché aux fleurs qui se déroule près des escaliers de l'ancien collège.

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, informe qu'il y a 2 communications de la part de M. P. Andler. Elle annonce la naissance de la fille de Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale.

Concernant Champbabau, l'inauguration a eu lieu le dimanche 4 mai 2025. Le refuge est à nouveau opérationnel. Ce refuge est à disposition de la population qui se promènerait dans les alentours. Il y a la possibilité de louer le refuge pour un événement. La location devra se faire auprès du greffe. La cuisine et les toilettes sont uniquement mises à disposition des personnes louant le refuge.

**M. P. Andler** indique que le dossier concernant les terrains de padel avance bien. Le futur dossier de mise à l'enquête est à l'OFROU. Il précise que ce projet ne coûte rien à la commune et que les installations seront mises en place par la société. Cette société aura la gestion complète de cette infrastructure. La Municipalité a exigé un rapport d'acoustique.

Il informe que la Municipalité souhaite déposer un préavis d'urgence, concernant le chantier sur la parcelle 243. En effet, sur le chemin de la Planaz, qui se situe en bas de la parcelle, la canalisation d'eau claire a été touchée. La Municipalité souhaite donc profiter du fait qu'il y ait déjà une entreprise de génie civil sur place pour effectuer les travaux de remplacement de ces canalisations qui sont dans un mauvais état. Le préavis d'urgence sera déposé dans le courant de la semaine qui suit cette présente séance.

**M. le Président, B. Grand**, indique, concernant le préavis d'urgence, que les personnes intéressées par ce préavis peuvent déjà se manifester à la fin de la séance.

## 6. PREAVIS

### a) Relatif au rapport de gestion communal 2024 (préavis No 01/2025)

**M. le Président, B. Grand**, indique que ce préavis est traité en même temps que le préavis n°02/2025.

Ces deux préavis seront traités par la commission de gestion. La commission aura lieu le 12 mai 2025 à 18h30 en la salle du Conseil communal.

Cette commission est composée de Mme S.-G. Dinklage, M. C. Imsand, Mme F. Jordan, M. S. Thélin, M. Gérald Gatto, M. S. Teklits et M. P. Ruch.

**b) Relatif aux comptes communaux 2024 (préavis No 02/2025)**

*Ce préavis est traité en même temps que le préavis n° 01/2025.*

**c) Relatif aux comptes et à la gestion 2024 de la CIEHL (préavis No 03/2025)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission aura lieu le 13 mai 2025.

Les membres sont Mme N. Martino et Mme C. Gademann avec Mme S.-G. Dinklage comme suppléante.

**d) Relatif aux comptes 2024 du FCR (préavis No 04/2025)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que la commission aura lieu le jeudi 8 mai 2025 à 19h00.

Les membres sont Mme V. Passera et Mme Francine Jordan en tant que suppléante.

**e) Relatif aux comptes 2024 de la CITS (préavis No 05/2025)**

**M. le Président, B. Grand**, indique que aucune date n'est pour l'instant prévue. Il demande si 3 personnes souhaitent participer à la commission.

Mme C. Gademann, M. G. Augnet et Mme M. Blagojevic se proposent.

Il les remercie chaleureusement pour leur disponibilité.

Ils sont élus par acclamation.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, précise qu'il s'agira d'une séance commune avec toutes les commissions de tous les conseils communaux concernés.

## **7. PRESIDENCE DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président, B. Grand**, rappelle que le poste de Président ne peut pas être renouvelé plus de 2 années consécutives pour une même personne. Un nouveau Président devra donc être élu au mois de juin. Malgré plusieurs actions depuis janvier pour rechercher un candidat, personne ne s'est proposé pour la présidence. Si personne ne se présente, il faudra de toute manière élire un président lors de la prochaine séance.

Il décrit le poste de Président. Les tâches principales sont notamment de préparer les séances à l'avance, de valider l'ordre du jour, de gérer la séance et d'être présent lors des votations.

Il se tiendra à disposition pour le/la futur/e Président/e pour l'aider en cas de question/besoin.

**M. F. Michel** demande ce que le règlement prévoit.

M. le Président, B. Grand, répond qu'il faut simplement élire un président. Le règlement ne prévoit rien d'autre.

## 8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. J.-M. Emery communique à la Municipalité concernant divers sujets.

« Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

*Non, habiter notre commune n'est pas un privilège pour tout le monde.*

*Certaines familles rencontrent de réelles difficultés à finir le mois. C'est particulièrement vrai pour celles dont les enfants sont scolarisés à Montreux. Jusqu'à l'année dernière, ces familles bénéficiaient d'un subside de cette commune pour l'achat des abonnements de transports publics. Cette aide a été supprimée.*

*Pour répondre à cette situation, notre conseil a déposé, il y a six mois déjà, une motion demandant que notre commune reprenne le principe de cette subvention. Une aide équivalente à celle que ces familles percevaient jusqu'ici, et qu'elles auraient pu continuer à recevoir si notre commune avait fusionné avec Montreux.*

*Aujourd'hui, à l'approche de la fin de cette année scolaire, période de vacances où le rachat du nouvel abonnement s'avérera un peu plus compliqué, ces familles attendent toujours une réponse.*

*Rien n'empêche pourtant de rédiger un préavis simple, basé sur le modèle de Montreux pour enfin rassurer ces personnes. Ce serait faisable, rapidement.*

*Et pendant ce temps, j'apprends qu'un préavis va être déposé pour un crédit de CHF 96'000.00... afin de combler le dépassement des coûts liés à un ascenseur public. Ce montant représenterait plus de 270 subventions à l'achat d'abonnements de transports publics. Ça interroge, et avec semble t'il des comptes communaux positifs.*

*Sur d'autres sujets aussi, la commune tarde à agir. Notamment en matière de développement durable et d'économie d'énergie. Une motion a été déposée, elle aussi il y a six mois, pour renforcer nos actions dans ce domaine et inciter les citoyens à s'engager. Toujours aucune suite.*

*Même chose pour l'interpellation sur les bornes de recharge pour véhicules électriques. Elle a été traitée à la légère, écartée sur la base d'une étude pour le moins discutable. Il serait opportun qu'elle soit remise sur la table.*

*Pour ces dossiers, comme pour toutes les motions déposées il y a six mois et qui concernent directement la vie des habitantes et habitants de notre commune, je demande à la Municipalité d'agir, de faire preuve de réactivité, et de les soumettre sans plus attendre au Conseil communal.*

Merci. »

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que la Municipalité travail sur les divers règlements pour les diverses motions. Elle précise qu'une réponse devrait être fournie prochainement. Concernant les abonnements de bus, il semblerait que les subsides soient encore pris en compte pour cette année. Elle informe que la Municipalité est en discussion avec la commune de Montreux concernant la convention scolaire. Les frais liés à cette convention et qui concernent la commune de Veytaux sont toujours refacturés par la commune de Montreux.

**M. J.-M. Emery** précise que ces subventions ne concernent pas que les élèves de Montreux, mais toute sa population.

**M. G. Taroni** précise que l'article 59 point 1 du règlement du Conseil communal précise que les postulats, motions et projets de règlement doivent, une fois pris en considération, être traités dans les six mois ou, à défaut, dans les douze mois qui suivent leur dépôt.

Il transmet un document à joindre en annexe au procès-verbal de cette séance concernant les subventions communales jeunes et sport de Montreux.

**M. L. Sherif** répond que la Municipalité travail sur ces motions et que cela prend du temps étant donné qu'il faut émettre un règlement pour chacune de ces motions. Ces motions demandent à la Municipalité de s'inspirer des règlements existants et non de les copier.

**Mme S. Thélin** revient sur la réponse de M. L. Sherif à M. P.-Y. Sauvageat, lors de la dernière séance du conseil communal, concernant la construction illicite à Sonchaux. Elle craint que, pour le Clos de Chillon, la situation se répète si la Municipalité n'agit pas rapidement.

**M. L. Sherif** répond que depuis la Municipalité a relancé le propriétaire. Il précise qu'un délai convenable doit être fixé. La Municipalité suit le dossier et attend des réponses. Il ne voit pas vraiment le lien avec le Clos de Chillon car il s'agit d'un chantier en cours qui sera contrôlé de manière stricte par l'entier de la commission de salubrité à la fin des travaux.

**M. G. Taroni** demande, concernant les terrains de padel, si les utilisateurs devraient payer ou si l'accès serait libre.

**M. P. Andler** confirme que les utilisateurs devront payer.

**M. A. Koschevnikov** indique que les bennes à Grandchamp se remplissent rapidement. Le tri n'est plus respecté. Il semblerait que dans la benne à végétaux, tout type de contenant y sont retrouvés. Il informe que des contrôles sont effectués sur Villeneuve suite à plusieurs dépôts de plaintes.

**M. A. Rey Lescure** indique qu'il y a diverses solutions. La première serait de dénoncer. La deuxième solution serait d'installer des caméras. La troisième solution serait d'installer des GastroVert qui ne seraient pas mis en place avant 2027.

**M. A. Koschevnikov** indique qu'il vient de passer devant le conteneur et a pu constater qu'il y a plus de cartons en dehors du conteneur qu'à l'intérieur. Il demande s'il faudrait sensibiliser la population au tri.

**M. J.-M. Emery** indique que les moloks pourraient être une solution.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, pense qu'il faudrait apprendre à la population comment plier des cartons avant de les jeter.

**M. F. Michel** demande s'il serait possible de mettre un conteneur pour le PET. Il propose de mettre un panneau rappelant les règles de tri.

**M. A. Rey Lescure** indique que le PET est le déchet le mieux trié et qu'un point de collecte hors magasin/déchetterie fonctionnerait moins bien car la population aura tendance à ne pas trier ses déchets comme elle le devrait.

**M. P. Andler** répond, concernant le padel, que l'entreprise versera une partie de son bénéfice à la commune. Le but serait d'utiliser le bénéfice pour fournir des avantages aux habitants de Veytaux.

**M. F. Michel** trouve, concernant la gestion des déchets compostable avec les cartes, qu'il est impensable que la population se déplace jusqu'à la déchetterie de Montreux.

**M. G. Taroni** demande quand le préavis d'apurement pour l'ascenseur sera soumis au Conseil communal.

**M. L. Sherif** répond que les nettoyages définitifs ont été exécutés il y a de cela trois semaines. Il y avait, jusqu'à présent, encore différentes réclamations par rapport à la passerelle. La réception de la passerelle avait été refusée et l'entreprise devait effectuer les compléments. Ce n'est que lorsque la Municipalité a accepté la réception de la passerelle que les nettoyages ont pu être effectués.

**M. G. Taroni** trouve que cela avance aussi vite que les motions.

**M. le Président, B. Grand**, clôt la séance à 20h48.

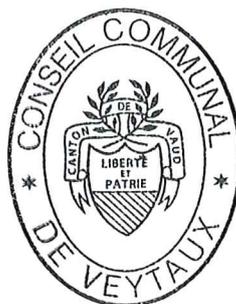
#### Prochaines séances du Conseil

16 juin 2025, 29 septembre 2025,

3 novembre 2025 et 8 décembre 2025

Le Président

  
B. Grand



Le Secrétaire

  
D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 5 mai 2025

## **Subventions communales jeunesse et sport**

### **Clubs :**

- complément communal au fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives qui forment des jeunes : la Commune de Montreux double le montant versé par le SAI
- subventions en faveur de l'achat de matériel par les clubs
- subventions en faveur de la formation des moniteurs J+S
- subventions en faveur de l'organisation de manifestations sportives par les clubs

### **Population :**

- Soutien à la pratique sportive : selon règlement annexe
- Bourse de soutien au jeune sportif : selon règlement annexe
- Magic Pass : rabais de 100.- pour les enfants <https://www.montreux.ch/aides-subventions-et-rabais/subventions-et-rabais/magicpass>
- Matériel de ski à prix avantageux pour la saison : rabais de 50.- dans les 2 magasins de sport de Montreux

Guy Taroni Mal 2025